

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/03/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, DEHAUMONT Elodie, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile, BOUTRY Pascal, COSTES-ROBLES Christelle, GNALY Wilfried, CHEMIN Marie-Ange, BENCHARGUI Suzanne, ROQUES Patrick, LAIGNELET Anne, LASSAGNE Frédéric, ROSSETTO Claudine, GEROMEL Bastien, MATEESCU Georgiana, BLOT Clément, PATEY Stéphanie, DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir : CAUSSE Dorian à DENOUVION Victor.

M. Wilfried GNALY est élu secrétaire de séance.

Présents	: 28
Votants	: 29
Pour	: 26
Contre	:
Abstention	: 03

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-23 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-1, suite au scrutin du 3 décembre 2023, le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle élection d'Adjoint au Maire.

Cependant, au préalable, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le nombre de postes d'Adjoint au Maire à créer (article L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints. Ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif global de l'Assemblée, soit 8 pour la commune de Saint-Jory. Le nombre d'Adjoints au Maire ne peut être inférieur à un.

La délibération n°2023-127 du 12 décembre 2023 fixait à huit le nombre d'adjoints au maire. Le Maire propose de maintenir cet effectif.

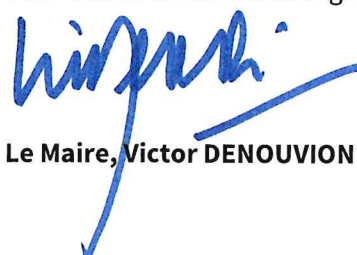
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉTERMINE à huit le nombre d'Adjoints au Maire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.


Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 26 MARS 2026



Le secrétaire de séance, Wilfried GNALY